

Formation d'encadrant de l'Académie de la Natation

Formation continue d'entraîneurs de Natation



35 heures
CAEN



OBJECTIFS DE LA FORMATION

UNE PEDAGOGIE DE LA REUSSITE POUR ENSEIGNER LA NATATION

Le but est de parfaire les compétences et les savoir-faire qui permettront d'encadrer efficacement dans le domaine de la construction du nageur.

NIVEAU DE LA FORMATION

Pas de niveau spécifique



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Pré requis
à l'entrée en formation

2-Entrée en formation

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION

1. Être titulaire d'un diplôme permettant d'entraîner des nageurs dans le domaine de la natation course : BEESAN ; Moniteur Sportif de Natation ; DEJEPS NC ; BF4 ; BF5
2. Être à jour de la formation continue de son diplôme d'entraîneur
3. Si possible, avoir suivi la formation « Aisance-Aquatique »
4. Entraîner dans un club normand affilié la FFN et à la Ligue de Normandie Natation

2- ENTREE EN FORMATION :

Ne peut se faire qu'après réception de toutes les pièces du dossier d'inscription.



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

- 1° Faire acquérir aux nageurs les 6 tâches de construction du corps projectile
- 2° Poser les fondamentaux d'une représentation partagée du fonctionnement du nageur
- 3° Le cheminement didactique de construction du nageur formalisé en 6 niveaux
- 4° Poser les 5 composantes de la force

LES COMPETENCES VISÉES

1. Être capable de concevoir un projet pédagogique et d'enseignement en lien avec la construction du corps projectile et du corps propulseur en suivant les méthodes proposées par l'Académie de la Natation
2. Être capable d'évaluer son action d'encadrement qualitativement et quantitativement
3. S'informer des différents travaux produits sur la construction du nageur



4. Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades

LE PROGRAMME

Encadrement de différents groupes de nageurs Avenir et Benjamins

Etude sur les étapes de la construction du nageur

Retours et échanges sur les expériences vécues

Lundi 24 avril 2023	Mardi 25 avril 2023	Mercredi 26 avril 2023	Jeudi 27 avril 2023	Vendredi 28 avril 2023
9h-12h30 Accueil et présentation de la formation	9h-10h30 Encadrement piscine	9h-10h30 Encadrement piscine	9h-10h30 Encadrement piscine	9h-10h30 Encadrement piscine
	10h30-12h30 retours et apports théoriques	10h30-12h30 retours et apports théoriques	10h30-12h30 retours et apports théoriques	10h30-12h30 retours et apports théoriques
12h30-13h30 déjeuner	12h30-13h30 déjeuner	12h30-13h30 déjeuner	12h30-13h30 déjeuner	12h30-13h30 déjeuner
13h30-15h30 Echanges et attentes des candidats	13h30-15h30 retours et apports théoriques	13h30-15h30 retours et apports théoriques	13h30-15h30 retours et apports théoriques	13h30-17h00 Bilans individuels et collectifs
15h30-17h00 Encadrement piscine	15h30-17h00 Encadrement piscine	15h30-17h00 Encadrement piscine	15h30-17h00 Encadrement piscine	

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Normandie

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
Du 24 au 28 avril 2023	35h	14 avril 2023

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRE DE FORMATION

Volume horaire total	35 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	Accueil et présentation de la formation	3h
	Mise en situation pédagogique	12h
	Débriefing, retours d'expérience	10h
	Apports théoriques	7h
	Bilan individuel et collectif	3h

HORAIRE DE FORMATION

Entre 9h et 17h

LIEUX DE LA FORMATION

E.R.F.A.N. Normandie

Adresse : Péricentre 4, 147 rue de la Délivrance – 14000 CAEN Tel : 02.31.75.04.19
SIRET : 348 517 046 00044 Code APE : 9312Z Déclaration Préalable : 251401188814A
Site internet ERFAN : www.erfan-normandie.com Email : erfan@ffnormandie.com

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région



Salles de formation

ERFAN Normandie - Péricentre 4 - 147 Rue de la Délivrande – Caen (14)
Tram: accessible par les lignes A et B arrêt COPERNIC
Parking accessible derrière l'établissement près du château d'eau.

Centres aquatiques pédagogiques

Piscine de la Grâce de Dieu, Caen la Mer



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La méthode pédagogique privilégiée est la pédagogie de l'action

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Mise en situation professionnelle
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels utilisés pour l'encadrement de personnes et situation de handicap

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 mètres au sein de l'agglomération Caennaise
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
2. Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

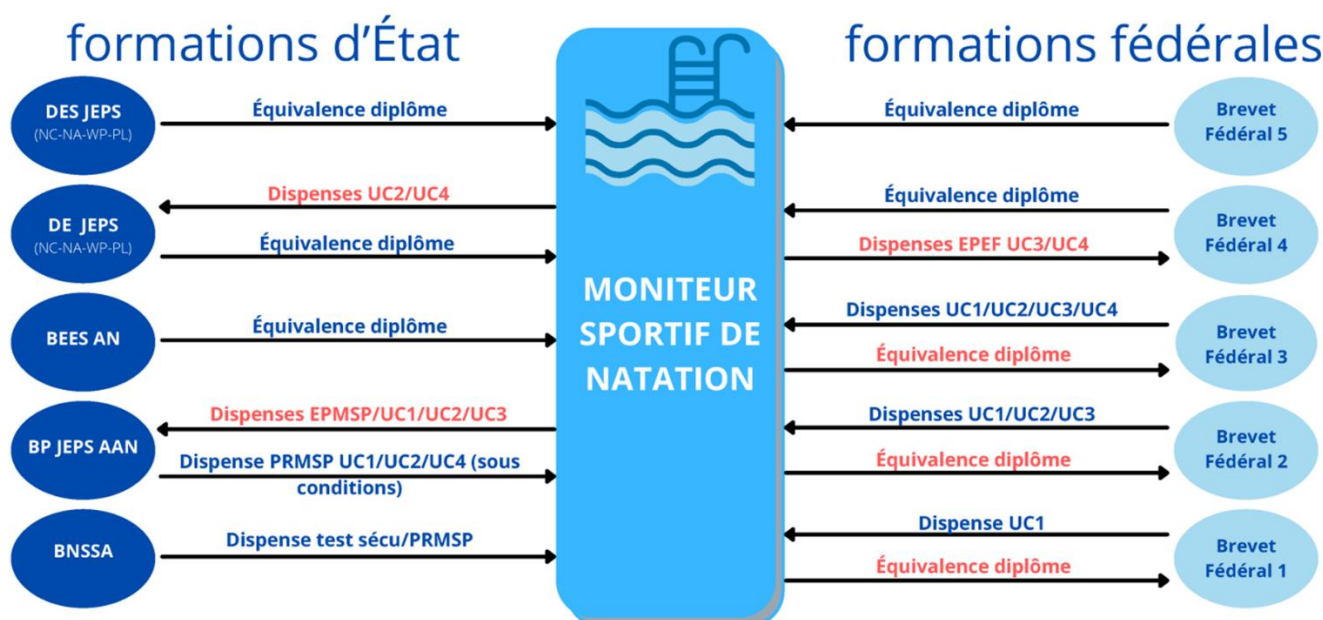
1. Suivi de la formation



SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

Suite possible



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles



Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la FFN
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS POUR L'ENSEMBLE DES STAGIAIRES (20)

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge des stagiaires
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
ENCADRANT ADN	7000 €	5500 €	1500€	0€	7000 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : erfan@ffnormandie.com
2. par téléphone au : 02.31.75.04.19

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- x [Contrat d'apprentissage](#)
- x [Contrat de professionnalisation](#)
- x [CPF / CEC](#)
- x [CPF de Transition Professionnelle](#)
- x [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- x [PEC Sésame](#)
- x PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- x [Aides Individuelles à la Formation](#)
- x [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- x [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- x [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- x FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	LOCHU Maëlle	Tel 02.31.75.04.19	erfan@ffnormandie.com
Référent handicap	AMIN Arvine	Tel 02.31.75.04.19	erfan@ffnormandie.com